



## URGENT : Achat suivant annonce immobiliere erronée

Par **lucaslisa**, le **25/07/2009** à **00:03**

Bonjour

Nous venons de signer un compromis pour une maison. Hors lors d'une contre visite apres la signature du compromis nous avons mesuré les pièces et les surfaces varient beaucoup par rapport à l'annonce de l'agence immobiliere et au discours des agents immobiliers.

Par exemple le sejour fait environ 43.5m<sup>2</sup> pour 50m<sup>2</sup> annoncés, la cuisine 16.3 m<sup>2</sup> pour 22 m<sup>2</sup> annoncés, une chambre à 6.85m<sup>2</sup> alors qu'elle en fait 8, deux toilettes de 3 et 1 m<sup>2</sup> alors qu'au RDC la surface est de 2m<sup>2</sup> et que le toilette a l'etage est dans la salle de bain ! Bref il y a de nombreuses incoherences...

Compte tenu du fait que la maison nous plait nous souhaitons tout de meme poursuivre le processus d'achat. En revanche nous souhaiterions savoir si des recours pour tromperie etaient envisageables contre l'agence. Serait il notamment possible par exemple de défalquer du prix de vente l'equivalent de la surface en moins ? Y a t'il une demarche a prévoir aupres de notre notaire avant la signature definitive ?

Merci d'avance pour vos reponses.